

2011

Melissa Robichaud - #20036697

On July 19th, 2011, the Discipline and Fitness to Practise Committee met to consider a complaint referred to it by the Complaints Committee regarding a member working in the nursing home sector. The member was reported for two incidents of using excessive force when providing care to residents. In the first incident, the member allegedly used excessive force with a resident causing the resident's arm to bruise. In the second incident, the member allegedly removed a resident's clothing more aggressively than necessary.

At the hearing before the committee, the member admitted that it was possible that she handled the residents roughly on both of the reported occasions. The committee found the member guilty of professional misconduct and ordered that she complete the *Non-Violent Crisis Intervention* course and a course on the Code of Ethics within 120 days of the hearing. It also ordered that the member complete the *Back-In-Form Refresher* course and the *U-First!* course within 90 days of the hearing.

Melissa Robichaud - # 20036697

Le 19 Juillet, 2011, le Comité de discipline et d'aptitude à exercer la profession s'est réuni pour examiner une plainte soumise par le Comité de révision des plaintes concernant un membre travaillant dans le secteur des foyers de soins infirmiers. Le membre a été rapporté pour deux incidents d'avoir fait appel à une force excessive lors de la prestation de soins aux résidents. Dans le premier cas, le membre aurait utilisé une force excessive auprès d'un résident lui provoquant des contusions sur le bras. Lors du deuxième incident, le membre aurait retiré de façon plus agressive que nécessaire les vêtements d'un résident.

Lors de l'audience devant le Comité, le membre a reconnu la possibilité d'avoir rudoyé les résidents tels que signalés. Le Comité reconnut le membre coupable de faute professionnelle et lui ordonna de compléter le cours d'Intervention de crise non violente et un cours sur le Code de déontologie dans les 120 jours suivant la fin de l'audience. Il lui fut aussi ordonné de compléter dans les 90 jours suivant la fin de l'audience le cours de recyclage Back-In-Form et le U-First.